

Projet photovoltaïque de l'Echinault

Communes de Giroux et de Paudy

Lettre d'information #4 - Septembre 2026

LE PROJET EST AUTORISÉ !

Madame, Monsieur,

Le 1er avril 2026, le Préfet de l'Indre a signé un arrêté portant autorisation du permis de construire du parc photovoltaïque de l'Echinault. Ce document délivre l'autorisation de construire et d'exploiter un parc sur les 6 hectares de le centre d'enfouissement technique de Voeu sur les communes de Giroux et de Paudy.

Cette autorisation a été délivrée suite à cinq ans d'études approfondies et une enquête publique organisée fin 2025, pour laquelle un avis favorable a été rendu par le Commissaire enquêteur. Il y a eu 9 avis émis durant cette phase d'enquête publique auxquels nous avons répondu. Nous remercions toutes les personnes ayant participé à cette phase importante du développement du projet, ainsi que les élus du territoire pour leur soutien !

Désormais, nous allons procéder à la phase de préparation du chantier. Celui-ci pourrait débuter d'ici 2028 pour une durée de 6 mois environ. Nous vous tiendrons informés des prochaines étapes.

Vous retrouverez dans cette lettre les éléments clés du projet photovoltaïque, qui participe à la transition énergétique locale, plus que jamais nécessaire.

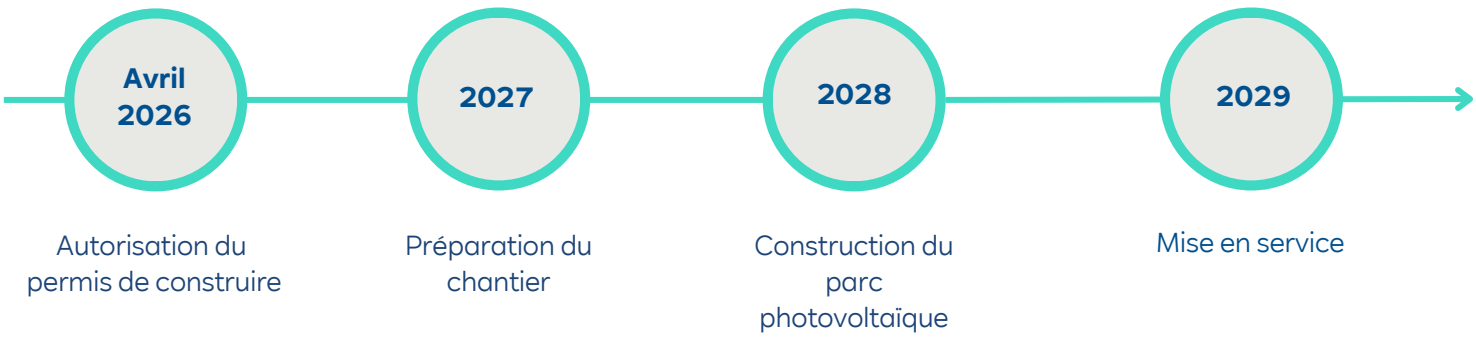
A bientôt !

Retrouvez toutes les actualités sur le site internet du projet :
echinault.parc-solaire.com



Swami Dulondel
Chef de projets solaire
swami.dulondel@rwe.com

Calendrier prévisionnel :



Le projet photovoltaïque sur votre commune

Carte de l'implantation du parc photovoltaïque



Les chiffres clés du parc photovoltaïque

6

hectares

Le parc s'étendra sur une superficie de 6 hectares pour une installation d'environ 10 300 modules

4,8

MWc

Puissance photovoltaïque autorisé

2 100

foyers

Le parc produira l'équivalent de la consommation électrique (tous usages domestiques) de 2 100 foyers (estimation ADEME)